

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification
d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



L'adresse du centre vous sera communiquée avec la convocation départ.

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers inscrits en RENDEZ-VOUS SUR PLACE sont attendus :

- ⇒ Le 1^{er} jour vers 17 heures, et seront repris
- ⇒ Le dernier jour vers 10 heures

TRANSPORT

En train ou en car (selon les effectifs) au départ de :

LORRAINE : Epinal, Metz, Nancy.

ALSACE : Colmar, Mulhouse, Strasbourg.

CHAMPAGNE ARDENNE : Chalons, Reims.

PREMIER ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : dîner du 1^{er} jour

Dernier repas servi : petit déjeuner ou déjeuner (panier repas) du dernier jour.

SITE

- Situation géographique

Dans le massif du Haut-Chablais, entre le Mont-Blanc et le Lac Léman, à 1 000 m d'altitude, Morzine, grand village sur la Drance, s'étend au pied des montagnes dans un environnement de forêts et d'alpages.

- Cadre de vie

Les participants seront hébergés dans un hôtel de collectivité sur le site de Morzine.

Chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires complets dans la chambre, salles de restauration et d'activités, salle vidéo.

Les chalets de l'hôtellerie de collectivité sont exploités depuis de nombreuses années pour la réception du jeune public, notamment dans le cadre des colonies de vacances.

Les jeunes seront affectés à leur logement selon les tranches d'âge ou affinités annoncées avant le départ.

ACTIVITES

Séjour alternant entre un cocktail dynamique et la découverte de la montagne : une pratique d'activités de montagne permettra la découverte de

- L'escalade avec un club spécialisé (2 séances initiation) du rafting en eaux vives dans la Dranse avec un club spécialisé (1 séance d'initiation),
- de la luge d'été,
- de la randonnée en moyenne montagne avec la découverte du village des chèvres aux Lindarets et les sites environnants.

La baignade permettra aux participants de se reposer après les efforts produits lors des activités sportives. Celle-ci s'organisera soit à la piscine soit au lac de Montriond qui offrira des baignades plus fraîches mais toutes aussi agréables.

Place au culturel et à la découverte de la région : avec une excursion à Yvoire, joli petit village médiéval et randonnées sur les versants du Pleney et d'Avoriaz. Enfin, la rencontre des artisans de Morzine permettra une fois de plus de s'imprégner de l'ambiance montagnarde.

Possibilité d'une séance d'initiation d'hydrospeed sur la Dranse avec un club spécialisé pour les plus de 14 ans.

Pour compléter toutes ces découvertes, des activités traditionnelles seront proposées aux participants : Grands jeux, jeux sportifs, activités manuelles et d'expression. Puis des veillées et des soirées disco seront proposées pour clôturer ces longues journées.

FORMALITES OBLIGATOIRES :

Certificat médical pour la pratique des activités sportives + test d'aisance aquatique pour l'activité nautique + autorisation parentale pour la pratique des activités d'eaux vives.

FORMALITES OBLIGATOIRES

Un certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités sportives + Test d'aisance aquatique pour l'activité nautique + Autorisation parentale pour la pratique des activités d'eaux vives (voir ci-dessous).

ORGANISATION DU SEJOUR

Les animateurs favoriseront pour chaque enfant : la prise de responsabilités, l'autonomie, et la découverte du milieu naturel et des traditions locales de manière ludique. Ils organiseront la vie quotidienne afin de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant (sommeil - alimentation - hygiène).

Le lever, le petit-déjeuner et le coucher seront individualisés.

Le lavage du linge n'est pas assuré, ainsi nous vous demandons de veiller à donner le nécessaire. Veillez à ne pas oublier des tenues chaudes car les soirées peuvent être fraîches en altitude.

Un assistant sanitaire diplômé veille à la bonne santé de tous, en collaboration avec le médecin habituel du centre. Veillez à ce que la fiche sanitaire de liaison soit bien complétée, surtout la partie : « renseignements médicaux » avec présence du certificat médical étant donné la pratique d'activités sportives.

Pour les temps de vie quotidienne - lever, toilette, repas, courrier, argent de poche, linge - un adulte est responsable d'un petit groupe de 6 à 10 enfants pendant toute la durée du séjour, créant ainsi un climat sécurisant et permettant à chacun de conserver ses repères. Ceci est particulièrement important pour les plus jeunes en quête de sécurité.

Nous pensons qu'il est indispensable que chacun prenne en charge les différents aspects de la vie collective dans le respect du matériel et des personnes.

Attention ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, ou encore, qui ne respecterait ni les règles, ni les biens matériels de l'association, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

Ceci dit, nous sommes convaincus que chaque jeune a le désir de réussir ses vacances. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour l'aider à y parvenir...

POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Nous mettons en place un blog : www.ondonedesnouvelles.com

1. Etape 1 : Il vous faudra dans un premier temps créer un compte :
 - identifiant ou nom d'utilisateur : votre adresse mail
 - mot de passe : de votre choix
2. Etape 2 :
 - cliquez sur accéder au journal de votre enfant
 - code à renseigner : il vous sera confirmé sur la convocation départ

PREPARER LE SEJOUR

- **Trousseau : IMPORTANT** : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.
A partir de 13 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir un sac de couchage et, pour la baignade et la protection du soleil : crème, casquette et après-soleil.
- **Argent de poche** : à discrétion de la famille. Les enfants ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 10 euros par semaine semble correcte. Le montant donné à l'enfant sera contrôlé au moment du départ et l'équipe pourra prendre en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.
- **Santé** : la fiche de renseignements médicaux et individuels est obligatoire et doit être complétée avec précision. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU.
- **Utilisation du téléphone mobile** : l'usage abusif du portable peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons donc aux jeunes de ne pas en emporter pendant leur séjour.
- **Objet de valeur** : le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, appareils électroniques, téléphones

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour car l'assurance ne pourra plus intervenir après la fin du séjour.

Attention, les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles, bijoux, espèces,...) ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Avant le départ A NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT
(VPT57 – 1, rue du Pré Chaudron BP 45147 – 57074 METZ CEDEX 03)**

- Une copie de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Copie de l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf. document joint)
- Copie de l'autorisation parentale pour les activités en eaux vives (cf. document joint)
- Copie du certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités sportives (délivré par votre médecin)

A remettre au départ

- L'original de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf document joint)
- L'autorisation parentale pour les activités en eaux vives (cf document joint)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités sportives (délivré par votre médecin)
- Toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise

- La fiche de trousseau

L'ABSENCE DE L'UN DE CES DOCUMENTS NOUS VERRA DANS L'OBLIGATION DE REFUSER LE DEPART DU JEUNE



Attestation d'aptitude

Préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

➡ À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, La pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > Le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive > le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES)** dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Y Effectuer un saut dans l'eau
- Y Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Y Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Y Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Y Françhir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le : à

Signature :

Cachet :

**AUTORISATION PARENTALE
ACTIVITES
SEJOUR MORZINE**

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit sur un séjour MORZINE durant lequel il pratiquera diverses activités sportives.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous compléter le coupon ci-dessous en y joignant « l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs » qui vous est parvenue, ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités sportives.

L'équipement nécessaire sera fourni. Nous vous demandons néanmoins de prévoir pour votre enfant un maillot de bain ainsi que des chaussures fermées (baskets) qui ne craignent pas le contact de l'eau.

Ces activités seront organisées dans le respect de la réglementation prévue par les articles A322-42 à A 322-63 du code du sport applicable aux établissements d'activités physiques et sportives dispensant la pratique du canoë, du kayak et de la nage en eau vive.

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez,

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour Vacances Pour Tous - FOL PEP 57

✂

**AUTORISATION PARENTALE : MORZINE
ACTIVITES D'EAUX VIVES**

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Je soussigné _____ (responsable légal)

autorise _____ né(e) le _____ à

effectuer les activités d'eaux vives suivantes :

- Rafting
- Hydro-Speed (si retenu à l'inscription)

Fait à _____, le _____

Signature :